



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SERVICES D'URGENCE DANS LA SARTHE

Question au Gouvernement n° 2238

Texte de la question

SERVICES D'URGENCE DANS LA SARTHE

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Tolmont.

Mme Sylvie Tolmont. Madame la ministre des solidarités et de la santé, vous communiquez largement sur votre volonté de renforcer l'accès aux soins sur les territoires ; la présentation du PLFSS – projet de loi de financement de la sécurité sociale – pour 2020 ne déroge pas à cette règle.

M. Maxime Minot. C'est du pipeau !

M. Fabien Di Filippo. Eh oui !

Mme Sylvie Tolmont. Dans la réalité, la situation continue à se détériorer dangereusement. Ainsi, dans la Sarthe, dans ma circonscription, nous avons appris mardi dernier que les urgences de l'hôpital du Bailleul seraient désormais fermées de nuit, en raison d'un manque structurel de médecins urgentistes. Hier, pour la même raison, dans ce même hôpital, le fonctionnement de la SMUR – structure mobile d'urgence et de réanimation – a été totalement interrompu.

Le pôle santé Sarthe et Loir, qui enregistre 24 000 passages par an, constitue le premier recours sanitaire pour un bassin de 150 000 habitants en zone rurale, alors que les centres hospitaliers les plus proches se trouvent à 50 kilomètres. Ces fermetures, qui rendent impossible d'assurer la continuité et la permanence des soins, ont donc des conséquences catastrophiques pour notre territoire et nos concitoyens.

Elles inquiètent grandement les ambulanciers privés, qu'elles laissent seuls face aux situations d'urgence. En outre, elles se trouvent en totale contradiction avec les termes de votre pacte de refondation des urgences, lequel prévoit un accès vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En attendant d'hypothétiques solutions, les patients sont orientés vers les urgences du centre hospitalier du Mans.

Madame la ministre, le manque de médecins urgentistes et la fermeture des services d'urgence en territoire rural ne sauraient être une fatalité à laquelle nous devrions nous résigner, comme le laissent entendre vos services, ni la justification de je ne sais quelle stratégie inavouée de réorganisation territoriale. À quand de réelles mesures d'urgence pour sauver nos services d'urgence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie d'avoir exprimé l'anxiété légitime

de la population de votre circonscription. Les difficultés pour assurer la continuité et la permanence des soins dans le pôle santé Sarthe et Loir découlent du problème de démographie médicale dont je parlais tout à l'heure.

Malgré les efforts de l'établissement, appuyé par l'agence régionale de santé – l'ARS – et par tous les centres du groupement hospitalier de territoire, il s'avère impossible, depuis fin septembre, de garantir vingt-quatre heures sur vingt-quatre la continuité et la sécurité des soins, et cela continuera durant la première quinzaine d'octobre. Jusqu'à la fin de cette période, le service d'accueil des urgences sera ouvert de huit heures trente à vingt heures trente, et une infirmière et une aide-soignante resteront présentes pour indiquer la solution la plus appropriée aux patients qui se présenteraient en dehors de ces horaires. Tous les acteurs de la prise en charge des patients et des secours à la personne ont été prévenus de cette organisation temporaire : ils sont mobilisés afin de répondre aux besoins de la population et de conjuguer qualité, sécurité et permanence des soins de proximité. Aux côtés de l'ARS Pays de la Loire, nous mettons tout en œuvre pour assurer la continuité des soins et rétablir le fonctionnement à plein-temps du service d'accueil des urgences de cet hôpital. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Tolmont.

Mme Sylvie Tolmont. Pour revenir à une situation normale et garantir la sécurité de nos concitoyens, c'est de médecins urgentistes que nous avons besoin. Or il en manque 30 % dans la Sarthe.

M. le président. Merci, ma chère collègue.

Mme Sylvie Tolmont. C'est de cela qu'il est question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Tolmont](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2238

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 octobre 2019](#)